



VILLE DE MAMOUDZOU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

REÇU EN PREFECTURE

Le 30 décembre 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20251229-D20250018310-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 26

de Votants : 27

Dont vote par procuration : 1

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.00183/2025 du 29/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf décembre, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session extraordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 23 décembre 2025, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (26)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14^{ème} adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (4^{ème} adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12^{ème} adjointe au Maire), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6^{ème} adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13^{ème} adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1^{er} adjoint au Maire), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (adjointe au maire), Mme Munia DINOURAINI (7^{ème} adjointe au maire), M. Jacques Martial HENRY (conseiller municipal), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9^{ème} adjoint au Maire), Mme Nourainya LOUTOUFI (3^{ème} adjointe au Maire), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Badrou RADJAB (conseiller municipal)

Absents : (22)

M. Ben Youssef CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Chamouine ATTOUMANE (conseiller municipal), M. Mohamed Tani OUSSENI (conseiller municipal), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (conseillère municipale), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Inayatye KASSIM (8^{ème} adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2^{ème} adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (10^{ème} adjoint au Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5^{ème} adjoint au Maire), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal)

Absents excusés : (0)

Procuration : (1)

Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale).

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Munia DINOURAINI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAILA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Vu la délibération n°2025.00113/2025 du 1^{er} août 2025 relative à la programmation 2025 Contrat de Ville ;

OBJET :

Réaffectation de subventions du Contrat de ville 2025

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 31/12/2025 que la convocation avait été faite le 23/12/2025.

Le Maire.



Considérant par délibération n° 2025 – 00113-2025 du 01 août 2025 relative à la programmation 2025 Contrat de Ville, le conseil municipal a attribué une subvention à l'association Bouges-toi-pour ta santé pour l'accompagner dans la réalisation d'actions répondant à sa programmation annuelle aux fins d'animation de la vie des quartiers prioritaires dans le domaine du sport santé.

Considérant qu'il est constaté que cette association n'est pas en mesure de mobiliser l'aide accordée pour les raisons définies dans le tableau ci-dessous.

Considérant qu'il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la réaffectation de ladite subvention pour éviter de la perdre et ainsi faire subir à la ville une réserve de performance qui imputerait la moitié de ses dotations à l'année N+1, soit en 2026.

Nom de l'association	Motif de retrait	Nouvelle proposition	Projet retenu
Bouge-Toi-Pour ta Santé – 8 000 €	Association en cours de réorganisation En attente de transmission de nouveau compte bancaire	Association Prudence Jeunesse 8 000€	Prévention Sécurité routière
Association Culturelle pour le Développement de Moya ; ACDM – 8 000 €	Réorganisation de l'association mais aucune transmission de documents administratifs pour la production des conventions 2025 – aucune réponse à la demande de transmission par les services des bilans de réalisation des actions antérieures financées dans le cadre de la politique de la ville	TCO Mamoudzou 4 000 €	Encadrement de jeunes (filles et garçons) hors compétitions - Football
		Association Jeunesse de DISMA 4000 €	Médiation/Prévention Cheminement domicile-Ecole

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : d'approuver la réaffectation proposée ci-dessous.

Article 2 : d'autoriser le Maire à verser l'aide accordée aux nouveaux bénéficiaires.

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération

Fait à Mamoudzou, le 30/12/2025

Le Maire



Abstention (0) :
Contre (0) :